

BULLETIN TECHNIQUE N°10

25 JUILLET AU 12 AOUT 2022

Observations sur fin juillet et début août 2022

Ce bulletin est édité à la suite de tournées de parcelles réalisées par les conseillers PPAM d'Agribio 04 et 05 et de la Chambre d'Agriculture 04, et grâce à des retours de producteurs.trices prenant part à ce réseau participatif de producteurs de PPAM diversifiées en PACA :

- Dans les Alpes de Haute-Provence : Roselyne Dubois, Pierre Sauvat, Philippe Girard, GAEC Paul, Elodie Vaucher, Benoît Cassan, Nicolas Ladureau;
- Dans le Vaucluse : Olivia Van der Vynckt, Jean-Christophe Raffin, Guillaume Liardet (Aromaplantes), Estelle Vexlard ;
- Dans les Hautes-Alpes : Simon Segretain, Lionel Martin, Vincent Tschanz, ferme de Premiens.

Il s'agit de PPAM en bio et en conventionnel.

Avec la participation et les conseils de Pierre-Yves Mathonnet (PYMBA PPAM), que nous remercions particulièrement.

Devenez-vous aussi acteurs du réseau ! Nous cherchons toujours à renforcer les contributeurs, donc si vous êtes intéressé.e, contactez-nous : conseillerppam@bio-provence.org.

Toutes les photos du bulletin ont été prises par les conseillers, pendant leurs tournées.

Météo & observations globales

Les conditions climatiques restent extrêmement préoccupantes, avec des alertes sécheresse renforcées et des bassins versants passés en stade de crise dans certains secteurs. A suivre dans les actualités du site internet de la Chambre d'Agriculture PACA : <https://paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-de-vous/>. Début août, certains ont pu profiter de quelques orages.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental e-phy. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Principaux travaux du moment

Les récoltes sont bien avancées, voire terminées pour beaucoup (lavande.in, origan, estragon, mélisse, menthes...). Certaines plantes continuent à fleurir, parfois péniblement à cause de la sécheresse et des chaleurs (sauf si irrigation possible), notamment les fleurs (camomille romaine, mauve, calendula...). Pour certaines plantes, les récoltes démarrent tout juste et des coupes sont encore à venir : géranium rosat, verveine, romarin...

Globalement, la reprise des plantes coupées en juin-juillet est très compliqué pour les parcelles au sec. Dans l'attente des orages de fin d'été...

Dans le Vaucluse, des distilleries se sont vues couper leur eau fin juillet-début août, dans le cadre des plans sécheresse (livraison d'eau par camion-citerne)...

Etat sanitaires des cultures – retours producteurs & observations

« Sommités fleuries »

Hélichryse

84 – Comtat-Venaissin Albion (Pernes) : Cultures en 2 et 3^{ème} année. Elle a refléuri (irrigation goutte-à-goutte, sur petites surfaces), après une 1^{ère} coupe pour distillation en juin. Un producteur a refait une coupe le 10 août (macération huileuse).



Figure 1 : hélichryse en 2^{ème} floraison, probablement trop d'irrigation au goutte-à-goutte et coupée trop tôt la 1^{ère} fois (elle avait stagné longtemps en boutons à cause des fortes chaleurs en mai-juin) (10 août)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145	Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9
---	--

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Hysope

04 – Albion (secteur Banon) : Culture en 3^{ème} année, hysope officinale var. montana. La source s'est tarie début août chez le producteur, la culture manque particulièrement d'eau et les plants sèchent « de l'intérieur » (photo), jusqu'à la mort de certains plants. Le producteur a arrosé au jet les plants restants.



Figure 2 : hysope off var. montana qui sèche au cœur (9 août)

04-84 – Albion (plateau) : Les récoltes sont faites. Rendements plutôt mauvais car les parcelles ont fortement subi le gel de l'hiver, puis la sécheresse (perte de plants).

84 – Comtat Venaissin (Pernes) : Toujours des symptômes de jaunissement des feuilles : probablement chlorose ferrique -> il faut prévoir un traitement aux chélates de fer à l'automne (à partir de septembre), quand les conditions seront un peu moins sèches.



Figure 3 : possible chlorose ferrique sur hysope (10 août)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Sauge officinale.

04 – Albion (secteur Banon) : La sauge off. petites feuilles récoltée mi-juin est, pour le coup, une des cultures qui résiste le mieux aux conditions climatiques actuelles, avec une belle reprise.



Figure 4 : sauge off. à petites feuilles coupée en juin (9 août)

05 – Buëch : La sauge off. petites feuilles (3^{ème} année) est ici récoltée pour la feuille en herboristerie. Elle n'a pas été récoltée avant floraison, la floraison est passée et elle va être récoltée dans quelques semaines, pour une première coupe (début septembre).



Figure 5 : sauge officinale (3^{ème} année)

bientôt prête pour une 1^{ère} coupe pour l'herboristerie

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

Thyms.

84 – Comtat-Venaissin : Très belle reprise des différents thyms (thym citron en photo), mais probablement due à une irrigation (trop) importante au goutte-à-goutte après la coupe. Attention à ne pas trop tirer sur les plantes. Deuxième coupe prévue à l'automne.



Figure 6 : thym citron coupé fin mai, irrigué au goutte-à-goutte depuis avec une (trop) belle reprise en août (10 août)

Origan

84 – Comtat Venaissin : Après une 1^{ère} récolte fin mai pour la distillation (bon rendement : 1,5 L HE pour 70 mètres linéaires), l'origan carvacrol sur toile tissée arrosé au goutte-à-goutte est (trop) bien reparti, a refait de la feuille et s'apprête à refleurir. Il va être récolté pour la feuille. Attention à ne pas trop « pousser » les plantes avec l'irrigation, même en situation de sécheresse, ce qui risquerait de les épuiser précocement (une irrigation de « survie » est suffisante, quitte à prévoir la 2^{nde} coupe à l'automne).



Figure 7 : origan carvacrol dans le secteur Comtat-Venaissin, 2^{ème} floraison après 1^{ère} coupe fin mai

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP: Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental e-phy. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

84 – Albion (Sault) : Récolte faite sur une plantation de l'année, mauvais rendement.

Sarriette

84 – Comtat Venaissin : Après une 1^{ère} récolte fin mai, la sarriette recommence à fleurir. Elle ne sera coupée une seconde fois qu'à l'automne.



Figure 8 : sarriette dans le secteur Comtat-Venaissin, 2^{ème} floraison après 1^{ère} coupe fin mai

Romarin

04 – Val de l'Asse / Val de Durance : Toujours un bon développement des plants de l'année, absence de maladies ou ravageurs. Toujours très hétérogène pour les autres parcelles ; mortalité ou plants jaunissant, devraient être récoltés très rapidement (août).



Figure 9 : plantation de l'année de romarin (25 juillet)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental e-phy. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :

84 – Comtat Venaissin : Romarin (sudbury blue, 2^{ème} année) pas encore récolté. Quelques plants présentent a priori des symptômes d'excès d'eau (tiges chétives et jaunissement) ; attention avec le goutte-à-goutte. Il sera récolté en début d'automne.

84 – Albion (secteur Sault) : Romarin (cinéole, 1^{ère} année) qui est plutôt joli mais qui stagne (il aurait dû faire plus de ramifications), ne sera pas récolté avant que l'on soit sortis de la période de sécheresse.



Figure 10 : romarin cinéole (1^{ère} année) avant la coupe (automne) (9 août)



Figure 11 : symptôme d'excès d'eau sur romarin (sudbury blue) (10 août)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP: Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Géranium rosat.

84 – Comtat-Venaissin : Un géranium rosat (3^{ème} année) sous serre qui se remet difficilement du gel de l'hiver, et d'un traitement au sulfate de fer mal positionné (+ pression en chiendent, désherbage manuel).



Figure 12 : géranium sous serre, pas encore coupé (10 août)

84 – Albion (secteur Sault) : Deux cultures de géranium rosat (2^{ème} année) se côtoient ; une sous tunnel et une en plein champ, juste à côté. Il quasiment aussi beau en extérieur que sous tunnel. Première coupe à venir.



Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Figure 13 : géranium rosat (2^e année) sous tunnel (en haut) et en plein champ (en bas) (9 août)

« Fleurs »

Calendula.

04 – Albion (secteur Banon) : La floraison commence tout juste (très peu irrigué).

04 – Bas de la vallée de l’Asse / vallée de Durance : En pleine floraison et récolte. Les chenilles semblent avoir disparu ; le traitement aurait eu son effet. Présence d’oïdium sur les feuilles du bas.

Echinacée

05 – Buëch : En pleine floraison, continue à faire de la biomasse (les moutons adorent), peut-être à tester dans un mélange de couverts.. ?

Figure 14 : oïdium sur calendula (25 juillet)



Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d’Agriculture 04

N°certificat CSPP: Agribio04 bénéficie de l’Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d’application
 N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
 Chambre d’Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
 Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
 Chambre d’Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s’appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d’aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s’efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l’étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Figure 15 : échinacée en pleine floraison (11 août)

Camomille romaine

84 – Albion : La camomille se maintient malgré le climat, les fleurs ont récoltées manuellement depuis juin, mais la dernière coupe (sommité fleurie) pour la distillation ne se fera peut-être pas compte-tenu de l'état de la culture aujourd'hui.

Figure 16 : camomille romaine en fin de course (9 août)



Mauve

05 – Buëch : Les plants commencent juste à être un peu plus jolis, et commencent seulement à vraiment produire.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

<p>N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145</p>	<p>Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9</p>
--	---

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Figure 17 : mauve, début de production significative (11 août)

Feuilles

Mélisse.

04 – Val de Durance : Belle reprise depuis la dernière visite. Quelques feuilles sont attaquées par le phoma.

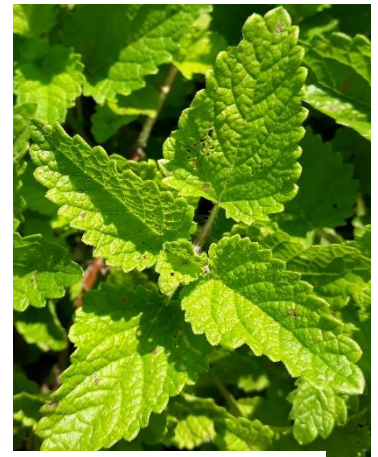


Figure 18 : quelques petites tâches type phoma sur mélisse (25 juillet)

05 – Buëch : "Trop belle". Troisième coupe la semaine prochaine (autour du 20 août). Paillée courant juillet avec 2-3 cm de paille (lavande ou céréales). Ça y a fait du bien, maintien beaucoup mieux l'humidité.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP: Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Figure 19 : jolie mélisse avec paillage (ajouté en juillet), 3ème coupe à venir (11 août)

Menthe poivrée.

04 – Val de l’Asse / Val de Durance (sol argileux) : Les cultures plantées de l’année présentent une belle reprise. Cependant, nombreuses piqûres de cicadelles (le phoma s’installe ensuite, faisant des tâches marron-grises). Certains plants sont nains et deviennent violacés. Les nervures sont particulièrement violettes, les feuilles se replient en 2 sur la nervure centrale vers le haut, jusqu’à la nécrose de la feuille entière... Nous n’avons pas encore identifié de quoi il pouvait s’agir.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d’Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l’Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d’application
 N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
 Chambre d’Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
 Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
 Chambre d’Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s’appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d’aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s’efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l’étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Figure 20 : symptôme inconnu sur menthe poivrée (25 juillet)

84 – Comtat-Venaissin (Pernes) : La plantation de l’année a été très belle (rappel : 7 rangs en quinconce (10-12 cm entre plants) avec 6 lignes de goutte-à-goutte). Elle a été coupée pour la 1^{ère} fois début août, à une hauteur d’un peu plus d’1 m (distillée : environ 10 mL HE pour une planche d’environ 20 m²). L’irrigation a été relancée après la coupe, elle va être désherbée et recevoir un petit apport (manuel) d’engrais organique autour du 20 août.



Figure 21 : menthe poivrée coupée début août (10 août)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d’Agriculture 04

<p>N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l’Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d’application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d’Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145</p>	<p>Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d’Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9</p>
--	---

Ces conseils s’appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d’aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s’efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l’étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



84 – Albion (secteur Sault) : Les plantations de l'année sont plutôt belles. Elles le sont d'autant plus sur une parcelle dont le sol est assez léger, que sur la parcelle dont le sol est particulièrement argileux et lourd (ce qui semble limiter le développement des rhizomes en sous-sol). Pas encore coupée mi-août.



Figure 22 : menthe poivrée plantée de l'année, sur sol lourd, tout début de floraison (9 août)

04 – Albion (secteur Banon) : La culture s'est assez peu développée, principalement à cause du manque d'eau, et les plants ne font que 40cm de hauteur. Début de floraison. 1^{ère} coupe à venir.



Figure 23 : menthe poivrée de l'année, début de floraison (9 août)

Menthe douce.

04 – Val de l'Asse / Val de Durance (sol argileux) : Bon développement Absence de maladies ou de ravageurs
Semble moins attaquée par les cicadelles que la menthe poivrée.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental e-phy. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



Figure 24 : plantation de l'année de menthe douce (25 juillet)

Verveine.

04 – Val de l'Asse / Val de Durance (sol limoneux) : Verveine de 2^{ème} année : Bonne reprise suite à la 1^{ère} coupe. Désherbage en cours. Absence de ravageurs et/ou maladies. Contrairement à la 1^{ère}, l'AMV a quasiment disparu, quelques plants ont quelques symptômes. Cependant, comme l'irrigation est limitée, apparition de symptômes de sécheresse (ensemble des feuilles du bas deviennent vert clair puis jaunissent), ou bien de carence azotée.



Figure 25 : jaunissement (par le bas) des feuilles sur verveine (25 juillet)

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP: Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental **e-phy**. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :





Figure 26 : belle reprise de verveine (25 juillet)



Figure 27 : verveine (2ème année) paillée, avec aspersion (11 août)

05 – Buëch : "Enfin trouvé la méthode sur ce sol pas très favorable". Couverte en hiver avec du P30. Elle est bien répartie en sortie d'hiver malgré un peu de pertes. Paillée en juillet, avec aspersion, avec 2-3cm de paille : 3j après arrosage, le sol n'est toujours pas totalement ressuyé. Pas encore coupée.

84 – Comtat-Venaissin (Pernes) : Verveine sous serre (3ème année), qui vient d'être coupée (3ème coupe). Pression en acariens plus forte que pour les coupes précédentes.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

<p>N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644 Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145</p>	<p>Organismes : Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9</p>
--	---

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental e-phy. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :



84 – Albion (plateau) : La verveine plantée de l'année, sur paillage de pailles distillées de genévrier, a été coupée fin juillet (1^{ère} coupe, herboristerie). Elle n'a pas du tout été irriguée depuis et fait une reprise correcte.



Figure 28 : verveine (1^{ère} année) sur paillage, coupée fin juillet, pas d'irrigation depuis (9 août)

Graines

Fenouil.

05 – Buëch : Fenouil graine (plantation de l'année) joli, paillage en juillet avec 2-3 cm de paille (lavande ou céréale).



Figure 29 : fenouil 1^{ère} année sur paillage (11 août)

Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de leur part.

Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>).

Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Rédaction : Mégane VECHAMBRE – Agribio04, Victor GALLAND – Agribio05, Sarah PARENT – Chambre d'Agriculture 04

N°certificat CSPP : Agribio04 bénéficie de l'Agrément certiphyto PA 01682 autorisant le conseil indépendant de produits phytopharmaceutiques de toute activité de vente ou d'application
N° Certificat Mégane Véchambre : OF-0000-76644
Chambre d'Agriculture 04 : idem. N° Certificat Sarah Parent : OF-0618-20145

Organismes :
Agribio04 - 5 place de Verdun – Village Vert 04300 FORCALQUIER
Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence - 66 Boulevard Gassendi CS 90117 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Ces conseils s'appuient sur les observations réalisées par les producteurs et les conseillers, les outils d'aides à la décision, les BSV (<https://www.bsv-paca.fr/>), le site gouvernemental e-phy. Les conseillers s'efforcent de communiquer leurs conseils avec le plus grand soin et selon les connaissances actuelles, mais sans engagement de sa part. Avant toute application de produits phytopharmaceutiques se référer à l'étiquette et respecter les bonnes pratiques, notamment le port des EPI (<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Guide-phytosanitaire>). Site à consulter pour vérifier les homologations : <http://ephy.anses.fr>.

Action financée avec le soutien de :